

Présents : Mme. MM. G. DOUBLET – D. COTTET – R. BOSSON – M. BRIFFAUD – JM. PEUTET – C. SCHNEIDER – J. CREDOZ – MC. BALSAT – G. LEONE DE MAGISTRIS – B. DONSIMONI – A. BARATAY – C. MOUCHET – S. BONNARD

Procuration : Mme MM. P. BURNIER à MC. BALSAT – E. FEVRIER à M. BRIFFAUD – B. SOFI à D. COTTET – G. LYONNET à JM. PEUTET – F. MOUCHET à C. MOUCHET – F. SOUFFLET à G. DOUBLET – A. ZAMENGO à C. SCHNEIDER

Absents excusés : MM. JM. COMBETTE – M. WIRTH – K. AILLAUD

Assiste : W. GARCIA – DGS intérim

Monsieur Gabriel DOUBLET, maire, ouvre la séance à 19h00.

M. le Maire : accueil le CMJ (Conseil Municipal Jeune)

M. le Maire : indique que 1 point sera rajouté à l'ordre du jour.

- Délibération d'engagement de 25% du budget 2019 avant vote du budget 2020 corrigée pour correspondre au modèle de la trésorerie principale.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2019

Approuvé à l'unanimité

2 – Nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121.15 du CGCT

Mme Danielle COTTET

3 - Informations, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales.

M. le Maire : indique que le point 3 sera abordé en fin de séance afin que le CMJ assiste aux éventuels débats et aux votes des délibérations.

4 – Délégation de signature à M. le Maire

Néant

5 – Vente de la parcelle B 2976

Favorable à l'unanimité.

6 – Convention de mise à disposition du réservoir de GRAPPALOUP

Mme D. COTTET : explique que les terrains sur lesquels est sis le réservoir restent propriété communale et que la convention avec Annemasse-Agglomération concerne l'entretien et l'exploitation dudit réservoir.

Favorable à l'unanimité.

7 – Promesse de vente d'une partie de la place communale « les Tattes »

Partie de la place cédée à Annemasse-Agglomération pour l'euro symbolique afin qu'y soit implanté une station de refoulement des eaux usées dans le cadre des travaux d'assainissement du secteur haut des Tattes.

Favorable à l'unanimité.

8– Décision modificative n°3 du budget 2019

Favorable à l'unanimité.

9 – Projet de travaux sylvicoles de l'ONF 2020

M. JM. PEUTET : présente les devis.

Favorable à l'unanimité.

Le CMJ quitte le conseil après qu'un de ses représentants se soit enquis de l'âge minimum pour être maire.

M. le Maire et les membres présents: remercient le CMJ de leur présence et de leur implication.

Reprise du point 3 - Informations, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales.

- 3.1 Mme D. COTTET : informe que l'ADM74 (Association Des Maires de Haute-Savoie) proposent trois sessions d'informations quant aux installations des conseils communaux et communautaires et les nouveautés apportées par la loi Engagement et Proximité de 27/12/2019.
- lundi 17 février de 14 à 17h à Thonon-les-Bains (Espace Tully)
 - vendredi 21 février de 9h à 12h à Archamps (Communauté de Communes du Genevois)
 - mardi 25 février de 17h30 à 20h30 à Chavanod (Auditorium l'Esty)

Mme D. COTTET : informe également qu'une enquête d'utilité publique est lancée par Annemasse-Agglomération sur le plan de zonage des eaux pluviales sur le territoire intercommunal. Elle se tiendra du 07 février au 10 mars 2020.

Le calendrier des permanences du commissaire enquêteur est le suivant :

- vendredi 07 février de 8h30 à 12h au siège d'Annemasse-Agglomération
- vendredi 14 février de 13h30 à 17h à la mairie de Cranves-Sales
- vendredi 21 février de 9h à 12h à la mairie annexe de Vétraz-Monthoux
- vendredi 28 février de 9h à 12h à la mairie d'Etrembières
- vendredi 6 mars de 14h à 17h à la mairie de Gaillard
- mardi 10 mars de 13h30 à 17h à la mairie de Saint-Cergues

Mme D. COTTET : rappelle que la mairie s'était positionnée favorablement pour la préemption de la parcelle A1776 via la SAFER. A ce jour personne ne s'est manifesté par l'acquisition de ce terrain. Le prix de vente serait alors de 15 000 € auquel s'ajoute 1 350€ de frais de SAFER et 1 800 € de frais de notaire. Le terrain serait donc céder à la commune pour un coût de 18 200 €, ce qui représente 2,84 €/m².

M. JM. PEUTET : demande à ce que la commission développement durable soit informée avant chaque signature de bail agricole afin d'imposer aux agriculteurs des règles d'exploitations conformément aux directives départementales.

Mme D. COTTET : précise que les baux actuels arrivent à terme en 2023 et que le bail pour ce terrain serait un bail précaire de trois ans pour ensuite rejoindre « le bien des pauvres ».

Mme D. COTTET : rapporte avoir assisté avec M. R. BOSSON à une réunion avec Annemasse-Agglomération et le SIFAGE le 07 janvier dernier. Plusieurs emplacements ont été proposés pour accueillir des PAV (points d'apports volontaires) pour le tri sélectif et les ordures ménagères.

M. R. BOSSON : expose les différents emplacements :

- parking route de Terret (Tri sélectif déjà en place)
- route des Bois Davaud (à proximité du monument des fusillés)
- route de la cave aux fées (face à l'auto-école)
- route de la maison blanche/rue de la Chapelle
- parking de la mairie

Mme M. BRIFFAUD : alerte sur le nombre de voitures empruntant la route des Bois Davaud et des vitesses pratiquées.

M. A. BARATAY : propose que les PAV soient implantés dans la zone urbanisée pour faciliter leur accès et augmenter leur efficacité.

M. JM. PEUTET : soulève le problème des personnes qui déposent leurs poubelles plusieurs jours avant le ramassage et qui créent de fait des nuisances olfactives aux riverains les plus proches.

M. LEONE DE MAGISTRIS : souligne l'importance de travailler sur un positionnement des PAV sur les itinéraires sortant de la commune mais aussi sur un maillage interne afin de répondre au mieux aux besoins des administrés.

M. le Maire : propose que l'emplacement des PAV sur la route des Bois Davaud ne soit pas validé et qu'une réflexion soit menée pour leur trouver une autre localisation.

M. A. BARATAY : précise que la réflexion doit intégrer les personnes âgées et les personnes favorisant les modes de transport alternatifs.

Mme. C. MOUCHET : demande s'il est prévu d'en placer à Bussioz.

Mme D. COTTET : informe que pour Bussioz il n'y a pas de solution trouvée à ce jour.

M. S. BONNARD : rapporte qu'à Annemasse, à Chablais-Parc, les PAV débordent.

Mme D. COTTET : distribue et commente le tableau de données de collecte fourni par le SIDEFAGE.

Mme. M. BRIFFAUD : informe de la présence sur le parking d'Intermarché d'un conteneur permettant d'obtenir des bons de réduction lors de dépôt de bouteilles en plastique.

M. A. BARATAY : insiste sur la nécessité de sensibiliser les administrés au tri sélectif.

Mme D. COTTET : stipule qu'un groupe de travail quant à la communication d'Annemasse-Agglomération sur ce sujet a été formé.

Mme D. COTTET : propose de demander au SIDEFAGE d'intervenir dans ce besoin de sensibilisation.

M. JM. PEUTET : demande si le SIDEFAGE pourrait s'intégrer dans les animations prévues par Audrey et Céline lors des JCE (journée citoyennes de l'environnement).

Voir si intégration possible du SIDEFAGE lors des JCE. Audrey, Céline.

Mme C. MOUCHET : précise que cette sensibilisation faisait partie du projet d'école il y a quelques années mais pas pour 2019-2020.

M. A. BARATAY : souhaiterait que soit également faite une communication sur la vente de produits alimentaires en vrac.

M. le Maire : indique que le système actuel de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est le sujet d'une réflexion totale.

3.2 M. R. BOSSON : propose un projet de réhabilitation de l'éclairage public pour remplacer celui en place sur le parvis de l'église (y compris l'éclairage de mise en valeur du clocher). Le montant total serait de 9 800 €, financé à hauteur de 3 800 € par le SYANE.

M. JM. PEUTET : interroge sur la nécessité d'éclairer la façade de l'église.

M. A. BARATAY : demande si l'éclairage du parvis peut être revu à la baisse.

M. R. BOSSON : présente également un projet de reprise de l'éclairage sur le parking à l'arrière de la mairie d'un montant total de 23 400 € financé à hauteur de 14 300 € par le SYANE.

M. R. BOSSON : propose dans le même temps d'implanter des candélabres sur la route des écoles.

M. R. BOSSON : informe que la détection des réseaux d'éclairage public qui sera menée sous maîtrise d'œuvre du SYANE aura lieu du 21 mai au 16 juillet 2021.

M. S. BONNARD : demande s'il est possible de demander un comptage des véhicules empruntant le RD15 route de la gare.

M. A. BARATAY : souligne la dangerosité des arrêts de bus matérialisés et l'absence de quai-bus.

Se rapprocher de l'Agglomération pour faire installer des comptages et pour la réalisation des quai-bus. DGS

M. R. BOSSON : présente le rapport d'intervention du service de voirie entretien mutualisé. Ce dernier a effectué pour la commune 1 554 heures de travail sur l'année 2019 (pour mémoire il en avait effectué 2 048 en 2018). Le nombre d'heures théorique est de 1 663 heures/an.

3.3 Mme C. MOUCHET : rapporte avoir reçu en mairie, en présence de M. R. BOSSON et du DST, les élus de la liste indépendante des parents d'élèves suite au conseil d'école de l'école élémentaire. Leurs interrogations étaient principalement au sujet des travaux et des alarmes de l'école. Toutes leurs questions ont trouvé réponses et les parents remercient la mairie.

M. R. BOSSON : ajoute que le maximum de travaux (la totalité si possible) sera fait pour la rentrée 2020-2021.

M. R. BOSSON : précise que l'entreprise Mugnier doit intervenir pour la mise en place du visiophone au portail de l'école.

Mme C. MOUCHET : précise que les parents d'élèves reçus ont signalé que si le portail devait être ouvert en journée, les instituteurs envoyaient un élève accomplir cette tâche. Quid de la sécurité de cet élève sans surveillance. Pour rappel, les élèves ne sont pas autorisés à aller aux toilettes dans la cour durant les heures de classe pour des raisons de sécurité.

Mme C. MOUCHET : rappelle que régulièrement, tous les 2 ans, les tarifs de la cantine sont revus à la hausse. Cette augmentation touche, de facto, le prix du centre de loisirs.

Se renseigner auprès de 3DOuest si une tarification différenciée (scolaire/loisirs) est possible. Sophie

M. le Maire : propose qu'il soit réfléchi la mise en place d'un tarif dégressif pour les usagers de la cantine en fonction de l'importance de la fratrie.

M. S. BONNARD : interroge sur le besoins d'élargir les horaires d'accueil du périscolaire en tenant compte des horaires du Léman-Express.

M. A. BARATAY : demande si la mairie détient des données à ce sujet.

Travailler sur un questionnaire sous forme d'enquête de satisfaction du service d'accueil périscolaire afin de recueillir les besoins des usagers. Service Jeunesse, Communication

Mme C. MOUCHET : explique que durant les vacances d'été le service scolaire procédera au nettoyage complet de l'école maternelle et que pour cela les salles devront être entièrement vidées. A savoir que le service jeunesse a besoin de la salle communale ce qui y réduit considérablement le stockage potentiel.

Les salles seront vidées, le petit matériel sera réparti dans les espaces libres, les meubles encombrants seront stockés sur palettes, bâchés, sécurisés sous les préaux de l'école maternelle. Sophie, Audrey et Valère se rencontrent à ce sujet.

Mme D. COTTET : s'interroge sur l'utilisation des toilettes de l'école maternelle pendant les vacances par le centre de loisirs.

M. R. BOSSON : ajoute que les parents d'élèves demandaient s'il était possible qu'un nettoyage en mi-journée pouvait être effectué dans les toilettes de l'école élémentaire. Ceci n'est pas possible car elles sont utilisées lors des temps de récréation avant et après la cantine.

Mme C. MOUCHET : rapporte que les parents d'élèves ont aussi signalé un certain nombre de fumeurs devant le portail de l'école.

Faire des panneaux, éventuellement humoristiques, afin d'inciter les parents à ne pas fumer devant le portail. Communication

Mme MC. BALSAT : demande s'il est aussi possible d'implanter des panneaux vers la bibliothèque afin que les enfants ne piétinent pas les espaces fleuris.

3.4 M. C. SCHNEIDER : rappelle qu'il ne sera pas présent au prochain mandat et souhaiterait qu'avant son départ certains travaux soient achevés.

- la mise en place de l'événement du bac à graisse

Intervention des entreprises à partir de lundi 27 janvier. DST

- l'étanchéité de la casquette du bâtiment du périscolaire.

Dédommagement par l'assurance reçu. Caler l'intervention avec l'étanchéité. DST

- vente des poteaux de foot US à Chambéry.

La ville de Chambéry étudie les coûts de démontage et de transport avant de donner réponse. Reprendre contact. DGS

M. C. SCHNEIDER : rapporte que la MJC aurait besoin d'un deuxième escalier pour la scène du Balcon pour leur spectacle de fin d'année.

Le deuxième escalier sera mis en place la semaine précédant la fête. DST

M. C. SCHNEIDER : a reçu une demande de la MJC quant au stationnement du bus à proximité de la bibliothèque comme l'année dernière.

Demande acceptée sous les mêmes conditions que l'hiver dernier.

M. C. SCHNEIDER : informe qu'il a été aussi sollicité pour avoir des renseignements sur le Léman-Express.

Des prospectus et dépliants sont en libre-service à l'accueil de la mairie.

M. A. BARATAY : fait remarquer que voir un train « Yverdon => Annemasse » est surprenant.

M. LEONE DE MAGISTRIS : demande s'il existe des données sur l'état de saturation du parking relais de Machilly.

M. le Maire : répond qu'à ce jour, il n'y a aucune donnée.

3.5 Mme M. BRIFFAUD : demande à renouveler le contrat d'Agnès afin de soulager Isabelle le temps de finaliser les budgets.

Demande acceptée sous réserves que l'agent respecte les règles de fonctionnement de la collectivité, notamment en termes de droit de stationnement.

3.6 M. le Maire : informe qu'il recevra vendredi le médecin de la commune. Ce dernier serait susceptible de quitter les locaux communaux afin de s'installer ailleurs.

M. A. BARATAY : rappelle que ce service de proximité est apprécié.

M. LEONE DE MAGISTRIS : demande si son départ serait lié à une offre d'accueil gratuit dans une commune proche.

M. le Maire : regrette qu'il n'y ait pas une « charte de bonne conduite » entre communes afin de ne pas être en concurrence sur des offres de services médicaux.

Mme MC. BALSAT : fait remarquer que SOS Médecins n'intervient pas sur la commune de Saint-Cergues.

Se rapprocher des Urgences du Léman afin de connaître la raison. DGS

M. le Maire : rappelle la tenue des vœux de l'Agglo jeudi 23 au soir à Lucinges.

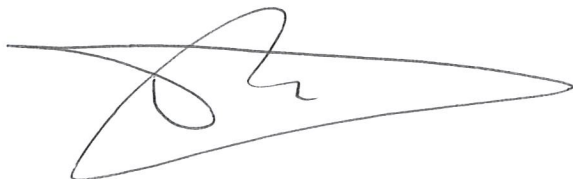
15- Questions diverses

Suite au départ en retraite d'un agent du service technique et avant de se prononcer sur un éventuel remplacement, le DGS par interim propose de prendre à l'essai pendant 3 mois renouvelables deux agents.

Proposition validée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Mme. La secrétaire de séance
Mme Danielle COTTET



M. Le Maire
M. Gabriel DOUBLET

